



# LA VIGIE

Journal de démocratie sociale  
DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 42 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

**Election**

d'un Délégué

Au Conseil Supérieur des Colonies

du 30 Décembre 1906

Candidat

Louis Légasse

Républicain Démocrate

Délégué sortant

**AUX ÉLECTEURS**

La politique est morte à Saint-Pierre.  
Néanmoins, l'élection de demain aura sa haute signification.

L'électeur en votant pour Légasse votera pour l'existence même de notre colonie.

Elu du suffrage universel, Légasse déployera sa volonté, son énergie et sa tenacité bien connues pour nous sauver de la catastrophe dernière et cela, ne fut-ce que parce que ses propres intérêts se confondent complètement avec les intérêts vitaux de ce pays.

Nul mieux que Légasse ne connaît la population et ses besoins.

Qu'elle ait confiance en lui : Le passé de notre Délégué nous répond de l'avenir.

**Aux Ouvriers**

Nous disons :

Nos adversaires n'ont fait qu'œuvre de haine et de destruction.

Ils n'ont plus aujourd'hui, que la sinistre audace d'encourager ouvertement, publiquement et dans leur propre journal.

**L'Expatriation**

Est-ce qu'ils vous avaient promis ?  
Ouvriers, souvenez-vous-en !

Le parti Légasse représente l'ordre et le travail aujourd'hui comme hier.

Si le pays conserve un souffle de vie, c'est à lui qu'on le doit.

Ouvriers ! qui vous donne aujourd'hui un peu de main-d'œuvre si ce n'est Légasse et ses amis, et qui vous en donnera demain ?

**Aux Marins**

Nous disons : Que Légasse, Républicain démocrate dans toute l'acception du mot, est partisan de la plus grande liberté de conscience et a le profond respect des opinions de chacun, que, fils de marin il s'est toujours intéressé, non par des phrases, mais par des actes à l'amélioration du sort de la population maritime; qu'il continuera à le faire.

**Aux Fonctionnaires.**

Nous déclarons que Légasse est l'acharné partisan de la suppression de toutes les sinistres, mais qu'il ne veut pas que les petits fonctionnaires, les plus humbles et les plus intéressants, crèvent de faim.

**A toute la population**

Nous proclamons enfin :

Que ceux qui croient que Légasse, délégué peut nuire au pays, votent contre lui.

Mais que tous ceux qui croient au contraire qu'il peut et veut défendre énergiquement leurs intérêts, votent pour lui.

On a vu Légasse à l'œuvre depuis longtemps et chacun a eu le temps de réfléchir et de juger.

Nous demanderons simplement aux électeurs de se poser, demain avant de voter cette simple question :

**Où est notre intérêt ?****Où est l'intérêt du pays ?**

A eux de répondre avec le bon sens et la logique dont ils ont fait preuve en maintes circonstances.

Qu'ils négligent les mensonges, les palinodies et les tristes manœuvres de la dernière heure d'adversaires aux abois.

**Et surtout pas d'abstentions :**

Dans les circonstances actuelles, au moment où nos libertés municipales sont foulées aux pieds, au moment où tous nos élus font le dernier effort pour nous faire rendre justice.

**Ne pas voter serait une désertion.****Voter pour un étranger, quel qu'il soit serait un crime de lèse patrie.**

Done, pas d'abstentions et que tout le monde remplisse son devoir de citoyen et de Français.

**EXTRAIT DU RAPPORT**

fait au nom de la Commission du budget par Monsieur A. Gervais, Député, rapporteur du budget des Colonies.

Chapitre 22. Subvention au budget local de Saint-Pierre et Miquelon. Crédit proposé par la Commission: 50,000 francs.

Il est à craindre que l'État ne soit appelé à venir en aide à cette colonie, soit en lui faisant l'avance des sommes dont elle aura besoin, soit en lui accordant une subvention exceptionnelle.



« Il est des mesures qui pourraient être prises pour remédier à la situation fâcheuse dans laquelle la colonie de Saint-Pierre et Miquelon se trouve actuellement plongée: la **mise à la charge complète de la Métropole de certaines dépenses qui devraient réellement lui incomber, celles du service postal et du service des phares, par exemple** . . .

Ce service postal qui est un service d'État, sauvegarde surtout les intérêts de la Métropole, et ce sont les contribuables de la colonie qui le payent entièrement; le budget local supporte de ce chef une dépense annuelle de 100,000 francs, qui devrait incomber au budget de l'État. (Postes et Télégraphes).

Nous croyons devoir appeler d'une façon toute spéciale l'attention du Ministre des Colonies sur ce point. Il est indispensable qu'une entente intervienne entre les Départements des colonies et ceux des Travaux publics et des Postes et Télégraphes, en vue de faire supporter désormais les frais de la subvention postale par le budget de ce dernier Département. Le budget local de St-Pierre et Miquelon se trouverait ainsi allégé d'une charge, lourde pour lui de 100,000 francs »

Voilà ce que pense de cette question le Rapporteur du budget des colonies avec qui M. Louis Légasse, notre Délégué, au Conseil Supérieur des Colonies, s'est entretenu longuement et a pu lui exposer d'une façon nette et précise la situation de notre colonie.

Résumons l'affaire.

1<sup>o</sup> La commission du budget propose la subvention ordinaire de **50,000 francs**.

2<sup>o</sup> Un amendement, présenté à la Chambre des Députés le 29 novembre, propose d'ajouter à cette subvention une autre exceptionnelle de **50,000 francs**.

Le total de la subvention serait ainsi de 100,000 francs.

Par ailleurs, grâce à l'énergique intervention de notre Délégué, M. Légasse, des pourparlers sont engagés entre les Départements des colonies et ceux des Travaux publics et des Postes et Télégraphes, en vue de faire supporter désormais les frais de la subvention postale par le budget de la Métropole.

Lorsque tous ces projets seront définitivement réalisés, nous pourrons avoir

l'espoir de revoir à Saint-Pierre des jours meilleurs que ceux que nous venons d'y passer.

Dans tous les cas, nous devons adresser des remerciements à notre Délégué qui ne manque pas une occasion d'essayer de sauver notre colonie à laquelle il est profondément attaché.

La chambre des députés a voté  
1<sup>o</sup> Une subvention de fr. . . . . 50.000  
2<sup>o</sup> Une subvention extraordinaire de . . . . . 20.000  
Soit en tout 70.000

Paris le 23 Novembre 1906.

**Louis LÉGASSE, Délégué des îles St-PIERRE & MIQUELON au CONSEIL SUPÉRIEUR des COLONIES.**

A

**Monsieur le MINISTRE des COLONIES PARIS.**

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à ma lettre du 26 octobre 1906, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que, sur ma pressante demande et à la suite des explications que je lui ai fournies, M. Gervais, Rapporteur du Budget des colonies, a reconnu le bien fondé de ma requête relative au budget de St-Pierre et Miquelon.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur a bien voulu me déclarer qu'il proposera la mise à la charge du Budget des Postes et Télégraphes de la Métropole, de la subvention postale de cent mille francs, qui est supportée actuellement par nos finances locales.

Il m'a ajouté aussi qu'il était de toute justice que la Métropole nous accordât une subvention pour sa participation aux frais;

1<sup>o</sup> — d'entretien des phares;  
2<sup>o</sup> — du creusage du Port;  
3<sup>o</sup> — du service médical de St-Pierre (Hôpital).

4<sup>o</sup> — des services de la Marine et de la Gendarmerie du Chef-lieu.

La Mère-Patrie doit nous allouer, cette année, à titre exceptionnel et pour les raisons exposées dans le rapport, dont j'ai l'honneur de vous adresser une copie, une subvention extraordinaire de cent mille francs qui est nécessaire au relèvement de notre Colonie Nord-Américaine.

La Colonie, connaissant votre esprit de justice, votre bienveillante sollicitude et votre haute autorité, espère avec confiance que vous obtiendrez du Parlement pleine et entière satisfaction à ce sujet, lors de la discussion du Budget des Colonies.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Signé: Louis LÉGASSE

## Démission

Il faut avouer vraiment que M. l'Administrateur en prend un peu trop à son aise avec les Représentants de la population.

Voulant réunir le Conseil d'Administration il le convoque le 12 pour le jeudi 13 décembre à 4 heures du soir.

La lettre de convocation pour le Maire de Miquelon fut bien mise à la poste, mais chacun sait ici que, dans cette saison, le courrier ne va à Miquelon que tous les quinze jours:

M. Borotra, maire de cette commune, *reçut le 15 décembre seulement, par Langlade, la convocation pour une séance qui avait déjà eu lieu depuis 48 heures; il ne put, du reste, y répondre que par le courrier du 21 courant.*

On comprend que, dans ces conditions, M. Borotra, l'ait trouvée mauvaise et qu'il ait envoyé sa démission en ces termes.

Miquelon le 16 Décembre 1906

Monsieur l'Administrateur

Me trouvant par votre volonté dans l'impossibilité de siéger au Conseil d'Administration pour y défendre les intérêts de mes mandants, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de Maire de la commune de Miquelon.

Je remets dès aujourd'hui le service à M. Adolphe Cormier 1<sup>er</sup> adjoint.

Veuillez agréer etc  
D. Borotra

Si le Conseil d'Administration peut délibérer lorsque cinq de ses membres seulement sont présents, il faut au moins que tous aient été régulièrement avertis, préalable, du jour et de l'heure fixés pour la séance.

Cela ne fait de doute pour personne; face de convocation régulière, la séance du

décembre dernier est devenue radicalement nulle et les membres des corps élus ont bien fait de s'abstenir d'y assister, laissant à M. l'Administrateur la responsabilité de ce qui pourra en advenir.

M. Pompéj, maire de St-Pierre, l'avait du reste prévenu de cette circonstance, en le priant d'ajourner la séance jusqu'à ce que son collègue de Miquelon ait pu être touché par la convocation. M. Antonetti, n'a voulu rien entendre: c'est pourquoi M. Pompéj s'est abstenu.

Et il ne faut pas que M. l'Administrateur invoque les distances.

M. Borotra n'a jamais demandé que d'être convoqué par le courrier ordinaire.

Il est trop soucieux des intérêts de la colonie pour prétendre qu'on fasse pour lui des voyages spéciaux.

Tout ce que M. l'Administrateur pourra dire n'est que faux-fuyants.

On ne reste pas cinq mois sans conquérir le Conseil d'Administration pour finir par être pressé, un beau jour, de le réunir comme s'il s'agissait du salut de l'État.

La population jugera de la conduite de M. Borotra.

Quant à M. Antonetti, lui, il est jugé, oh oui!....

## Contrition.

Le Réveil nous sert toute une dissertation sur le roi Louis XIV et sur le roi Pétaud.

Quels savants que ces Messieurs du Réveil!

Aussi ne saurions-nous trop les remercier de la bonne leçon qu'ils nous donnent.

Nous n'avions, en effet, jamais entendu parler de Louis le Quatorzième et savions encore moins que le roi Pétaud était le fils du verbe latin *petere*.

Mais maintenant que nous voilà renseignés nous nous garderons soigneusement de toucher à une Majesté quelconque, si minuscule qu'elle soit, par crainte d'être pris en flagrant délit d'ignorance.

Nous nous empresserons également de reconnaître de fort bonne grâce que M. Antonetti n'a rien de commun avec le noble fils du verbe *petere* et encore moins bien entendu avec le roi Soleil.

Que M. Antonetti nous pardonne aussi le plaisir hilarant qui nous a été donné de voir le Réveil Saint-Pierrais, à l'occasion d'une simple boutade prendre si éloquemment sa défense.

Quel grand honneur pour vous M. l'Administrateur:

Verra-t-on bientôt Mazier vous tresser des couronnes de roses?

Prenez garde, en ce cas, aux épines empoisonnées. La bête a du venin ! L'avez-vous au moins bien *musetée* ?

## Réponse

Perso ne s'est fait illusion sur le but de l'article du Réveil signé Zut.

On a voulu brouiller M. A. Salomon avec ses amis les plus intimes et même avec les membres de sa famille. C'est la besogne qui convient aux collaborateurs de ce triste journal!...

On avait aussi espéré que M. Salomon, avec son tempérament un peu violent, se livrerait à quelque excès, et on se proposait, à la faveur de ce tapage, fait à la veille des élections, de crier bien haut que les partisans de Légasse recommençaient leurs violences.

Mais M. Salomon, quoique journaliste de passage, a déjà acquis assez d'expérience dans ce métier pour savoir que la violence nuit et que le plus souvent on a tort de «s'emballer.»

Le mépris le plus profond est la meilleure réponse à donner à l'auteur de ces calomnies et de ces mensonges.

Personne, sauf l'illustre Zut (et encore), ne s'est trompé sur le sens qu'il faut attribuer à l'article de la Vigie dans lequel on dit que «c'est grâce à M. Louis Légasse que Saint-Pierre a été débarrassé des «Richas, des Gailhac et de la fameuse troupe Guignol et Cie.»

Ce n'est pas aux amis, aux parents de M. Salomon que s'adresse cette phrase, mais bien à toute la pléiade de fonctionnaires militants qui pendant trop longtemps abusèrent de leurs pouvoirs pour essayer de tenir sous le régime de la terreur les amis de M. Légasse et M. Légasse lui-même. Cela tombe sous le sens et tous les honnêtes gens l'ont bien compris ainsi.

Allons M. Zut, vous en êtes pour vos frais d'imagination, votre but est manqué et ce n'est pas encore cette fois que vous réussirez à mettre le trouble dans les familles et à fâcher des amis.

Flûte.

## Notre futur Délégué!

Le Grand Homme qui préside aux destinées du "Réveil St-Pierrais" songerait-il sérieusement à se présenter contre M. Louis Légasse?... On le dit, et même une indiscretion commise ces jours derniers

nous a mis en possession d'une copie de la **Profession de foi** qu'il se propose, paraît-il, d'afficher au dernier moment sur nos murs.

Nous citons textuellement.

Mes chers concitoyens,  
Je suis candidat aux élections de dimanche prochain.

Cette décision un peu tardive, je l'ai prise moins sur les instances réitérées de mes nombreux amis que poussé par le désir de vous être utile dans les moments critiques que nous traversons.

Depuis plusieurs années le pays marche de désastre en désastre, il court à la ruine, et c'en est fait de lui si personne n'essaye de le retenir sur la pente où il glisse.

Pour la 4<sup>me</sup> fois en dix ans, le Délégué sortant, si justement surnommé "Louis L'inutile", sollicite vos suffrages. Qu'a-t-il fait pour mériter plus longtemps votre confiance?... Rien, absolument rien!

On vous dira qu'il s'occupe activement des intérêts de la colonie..... qu'il vous a obtenu l'an passé 20.000 francs de secours;... qu'il vient d'obtenir que les maires ne prêtent plus serment en conseil d'Administration; qu'il se propose d'établir l'an prochain un Frigorifique à St-Pierre.... une industrie de Charbonnage à Miquelon ...etc...etc...

Ce sont autant de belles promesses électorales .... et, en tous cas, une bagatelle en comparaison des immenses services que je me sens appelé à vous rendre si vous m'accordez vos suffrages.

Je ne vous ferai pas de promesses inutiles en demandant des réformes plus alléchantes que réalisables.

Saint-Pierre port franc : voilà l'idéal le salut du pays! ce sera tout mon programme, et je me fais fort de le remplir jusqu'au bout.

Citoyens

Souvenez-vous des services que j'ai autrefois rendus à notre cher pays et dont la croix qui brille sur ma poitrine est déjà une première récompense.

Souvenez-vous surtout de mon passage à la mairie. Tout marchait bien alors : le pays était riche et prospère ; nous vivions heureux et tranquilles. J'en ai profité pour faire quarante-cinq mille francs d'économies (?) J'en aurais fait bien davantage, mais hélas! mon état de santé ne me permet pas de gérer plus longtemps nos affaires municipales. Ce fut un grand malheur!

Depuis lors, avec un désintéressement sans pareil, je n'ai cessé un instant de défendre vos intérêts, me servant pour cela de la seule arme qui me reste: mon Journal.

J'ai critiqué les abus, redressé les torts, réveillé les plus endormis, combattu une administration néfaste toujours prête à favoriser les intérêts d'un seul au détriment de l'intérêt général.

J'ai demandé l'annulation du Contrat Postal dont je n'avais pu avoir l'entreprise.

Je me suis opposé: au creusage du Barrachois surtout aux abords de la cale à Légasse; à l'installation d'une usine à baleine à Miquelon qui aurait causé la ruine des petits pêcheurs, surtout à ceux de cette localité, à la construction de l'Eglise en ciment armé et à la vente du terrain sur laquelle on l'a construite contre la volonté de la population tout entière.



Par ailleurs, je me suis fait l'interprète de tous les gens de cœur en accordant au supérieur ecclésiastique les éloges et les remerciements qu'il méritait pour toutes les sommes recueillies en France par ses soins.

J'ai demandé d'accord avec "l'Action Laïque" de regrettée mémoire, la laïcisation de toutes les écoles des filles, par m<sup>s</sup>u e d'économie pour le pays.

J'ai combattu le projet trop grandiose de l'inst<sup>t</sup>ition d'un Frigorifique à St-Pierre qui n'aurait rendu de service qu'à la société "La Morue Française".

Tout dernièrement j'ai appuyé les pêcheurs de l'île aux Chiens me faisant l'écho de leurs justes éclamations contre l'emploi de Trappes et Filets pour la pêche à la morue.

J'ai enfin fait œuvre du plus pur patriotisme en secondant de mon mieux les efforts du D<sup>r</sup> Brisson et en poussant le plus possible à l'émigration en masse au Canada.

On vous dira peut-être que j'ai fait de la politique de parti.... que je suis l'homme des discordes et des désuitions. C'est faux.

Toujours, dans mon éducation publique ou privée j'ai été un homme de paix et de conciliation, préchant l'apaisement des esprits dans les circonstances où nous avions le plus besoin de nous unir.

J'ai soutenu de tout mon pouvoir les fonctionnaires qui comprenaient leur devoir et avaient le courage de l'accomplir; les Sazie, les Gailhac, les Michas..... sous l'ancienne municipalité Daygrand, j'ai défendu, de concert avec mon ami Lagrosilière, les intérêts de la commune contre les empiétements du curé et de la Fabrique... En ma qualité d'ancien marguillier j'ai cru devoir à plusieurs reprises, enseigner aux curés la manière de prêcher l'Évangile, leur faisant à tout propos des citations des Pères de l'Eglise qu'ils semblaient ignorer complètement.

Et tout cela je l'ai fait avec un désintéressement qui n'a eu d'égal que mon dévouement à vos intérêts.

C'est avec le même désintéressement, avec le même dévouement que je travaillerai au relèvement de notre chère colonie si Dimanche vous voulez bien m'accorder votre confiance.

Saint-Pierrais, vous me connaissez de longue date. Vous m'avez vu à l'œuvre et vous savez ce dont je suis capable.

Je ne doute pas du succès, et c'est en chantant le refrain suivant, composé pour la circonstance, que vous voterez tous dimanche prochain.

Coin! coin! coin! — coin! coin! coin!

Entendez-vous le cri

Du canard notre ami — hi!

Coin! coin! coin! — coin! coin! coin!

Le canard décoré

s'ra élu Délégué!

Aux Urnes pas d'abstentions!

Vive Saint-Pierre

Vive la République.... des canards

Pour copie conforme:

Coincoinc

## Correspondance.

Une circonstance fortuite a fait échoir en nos bureaux une lettre du Canada destinée au Réveil. Comme elle intéresse également nos lecteurs et qu'en somme elle n'est pas compromettante nous la publions.

Messieu le Directeur,

Y fait qu'on vous écrive ces mots pour vous dire qu'on n'est pas malheureux, malheureux, mais que, pourtant on n'est pas heureux heureux...

On mange de la ratatouille qui n'avait pas un bon tiaude ou un ragoustin de godillons; on boit de l'eau ou du sal té, j'aimerions mieux une bonne bouteille bière de spruce et surtout au moment d'Noël on n'a pas même une goutte de quelque chose de bon pour s'rincer la margoulette là qui s'rait si bon pourtant un p'tit verre de tafia de temps en temps par le froid qui fait car y en fait un froid nom de nom de nom et j'avons les doigts ben gourds pour vous écrire. On n'a pas non pu une pauvre chique de tabac à s'mettre sous la dent c'qui n'empêche que pu d'quatre l'avaleron peut-être ben avant la fin de l'hiver, mais pour dire qu'on est malheureux, mon Dieu, on s plaint pas, voilà tout.

Seulement y a une chose qui nous manque et là on n'peut pas s'en passer: c'est le Réveil.

Quand qu'on a bu buché, c'est l'cas d'dire toute la s'maine, puisqu'on est bûcheron c'qui nous change un peu de St-Pierre ous'qu'à pas d'arbres à abattre, on s'tate le Gousset qu'est ben plat mais en s'mettant à plusieurs on trouverait ben 5 sous le samedi soir. Mais pas besoin y a pas d'Reveil ici, c'est là qui nous prive le pu. Alors on s'a réunis un dimanche et on est allé trouver papa Brisson, comme nous disons et on lui dit en queurre c'est l'Reveil, l'Reveil, l'Reveil c'est l'Reveil qui nous faut aut, aut, aut, aut.

Y nous a fait des yeux!... Mais dites donc les gars qui nous a dit, c'est pas d'la p'tite bière que vous m'demandez là: l'Reveil tous les samedis, pour là il faut que j'fasse venir le directeur, sa mécanique et son papier et toute la boutique à Montréal, y faut qu'j'affrète un vapeur spécial de St-Pierre à Sydney, que j'organise un train spécial de Sydney à Montréal car le Réveil ne peut pas voyager avec tout le monde. Une fois à

Montréal il faudra l'installer confortablement et, s'il ne demande que 1,000 francs par mois d'appointement, couché, nourri, blanchi, logé, chauffé, éclairé, on devra s'estimer bien heureux.

Vous voyez, qui nous dit, c'est pas possible.

C'est pas possible que j'avons répondu eh ben, c'est pas gênant on va toutes r'foutre le camp à St-Pierre.

Alors, papa Brisson y s'a gratté le derrière de derrière la tête et y nous a dit: Bon, bon, vous l'aurez vot' Réveil, c'est entendu, vous l'aurez dans un mois.

Mais v'là que c'est passé l'mois et on n'vet rien, c'est pour ça qu'on vous écrit pour vous dire que faut v'nir absolument sans quoi qu'on va toutes s'mourir d'ennui.

Alors je vous disons à la revoyure, not' directeur avec vot' smala et toute la boutique.

Les colons.

C'est égal s'il faut prendre au sérieux le contenu de cette lettre je nous plains!.. plus de Réveil à Saint-Pierre c'est l'achèvement de la colonie. Après le départ du directeur et de toute sa boutique, comme disent les colons, il ne restera plus personne à Saint-Pierre et on ne trouverait même plus à vendre la colonie aux anglais!

Mais c'est de la blague, espérons le sans quoi ce serait triste!... triste!!

## NÉCROLOGIE

M<sup>r</sup> & M<sup>me</sup> Jacques Légasse viennent d'être cruellement éprouvés par la perte de leur jeune fille Yvonne, enlevée à leur affection le 16 Décembre dernier à l'âge de 7 ans.

Qu'il nous soit permis, dans ces dououreuses circonstances d'offrir aux parents éplorés ainsi qu'aux familles Légasse et O'Sheehan nos plus sincères sentiments de condoléance.

Le dernier courrier apporte la nouvelle de la mort de M<sup>me</sup> Vidart, femme de M. J. B. Vidart, l'armateur bien connu à St-Pierre; à lui également nous offrons nos respectueuses sympathies pour le malheur qui le frappe.

Au moment de mettre sous presse le câble nous apporte la nouvelle de la mort, à Anglet, de M.-J. B. Légasse, armateur à St-Pierre. M. Légasse était âgé de 64 ans.

Toutes nos sincères condoléances à sa nombreuse famille.